

« Et ils le puniront de cent sicles d'argent »

Le lien merveilleux entre le mois d'Eloul et le dévoilement du « Ohr Hachaïm » Hakadosh : la réparation pour celui qui diffuse de la calomnie sur la Torah réside dans les cent bénédictions quotidiennes

Notre Sidra hebdomadaire, la Sidra de Ki Tetzei, nous donne l'opportunité de relier les sonneries du Shoffar durant le mois d'Eloul (avant même les sonneries de Rosh Hashana) au merveilleux dévoilement du « Ohr Hachaïm » Hakadosh dans notre Sidra, concernant la réparation de celui qui diffuse de la calomnie sur la Torah. Voici ses propos sur les versets de notre Sidra (Deutéronome, 22:13)¹ :

Si un homme épouse une femme, va vers elle puis la prend en haine, s'il lui impute des actes honteux et diffuse sur elle une mauvaise renommée... Les anciens de cette ville prendront cet homme et le châtieront, et ils le puniront de cent [shekels] d'argent qu'ils donneront au père de la jeune fille, parce qu'il a diffusé une mauvaise renommée sur une vierge d'Israël ; elle restera sa femme, il ne pourra pas la renvoyer tant qu'il vivra.

Le « Ohr Hachaïm » Hakadosh explique que la Torah nous a fait allusion dans ce verset à la réparation pour celui qui a diffusé de la calomnie sur la Torah, celle-ci étant considérée comme la conjointe de chaque juif, comme cela est expliqué dans le Talmud (Berachot, 57a) à propos du verset (Deutéronome, 33:4)² : « *Moshé nous a ordonné la Torah, un héritage (morasha) pour la congrégation de Yaacov* » — *ne lis pas morasha (héritage), mais me'orassa (fiancée).*

Or, celui qui diffuse une mauvaise renommée sur la Torah (qui est sa conjointe) vient avec l'argument suivant

: il s'occupe de la Torah, l'étudie, mais les portes de la subsistance ne s'ouvrent pas à lui, car il n'a ni nourriture ni de quoi vivre. La réparation pour cela est : « *Et ils le puniront de cent sicles d'argent* », c'est-à-dire il faudra qu'il bénisse chaque jour cent bénédictions, comme nous enseigné dans le Talmud (Menachot, 43b)³ : « *Un homme a l'obligation de réciter cent bénédictions chaque jour.* »

« Quand un homme épousera une femme » — La Torah, conjointe d'Israël

Et voici les paroles du « Ohr Hachaïm » Hakadosh⁴ :

«Quand un homme épousera une femme, etc.» La Torah a parlé au sujet des hommes ordinaires comme des hommes d'élite, qui se détournent de la Torah en disant que la journée est trop courte face à la nécessité de s'efforcer d'assurer leur subsistance. C'est à leur sujet que le verset dit «Quand un homme épousera une femme» — c'est la Torah fiancée ; «et viendra vers elle» — car la lumière de la Torah a déjà brillé sur eux au mont Sinaï et ils ont reçu les Tables.

3 חייב אדם לברך מאה ברכות בכל יום

4 כי יקח איש אשה וגו'. דברה תורה כנגד בני אדם גם בני איש, אשר חוזרים פניהם מן התורה, באמרם כי היום קצר למה שצריך להשתדל על המחיה, ועליהם אמר הכתוב 'כי יקח איש אשה', זאת התורה המאורסה, 'ובא אליה', שכבר זרח עליהם אורה של תורה בהר סיני וקבלו הלוחות.

'ושנאה', פירוש, שאין לבם חפץ לתת לה עונתה כמשפט, וכשבא מוכיח לדבר אליו למה תמאס אשת נעורים, משיב כי אין התורה זנה ומפרנסת והוא צריך למחיה, גם אינו רואה סימן ברכה מאמצעות לימודה, הגם כי יעסוק בה אין נפתחין לו שערי פרנסה טובה... והוא אמרו, 'ושם לה עלילות דברים והוציא עליה שם רע', באומרו 'את האשה הזאת לקחתי', פירוש, שאינו כופר בליקוחה, אלא שאומר 'ואקרב אליה ולא מצאתי לה בתולים', פירוש, לשון חזק, כי עוסקיה סביב יחנו לדפוק על דלתי אחרים למצוא טרף

1 כי יקח איש אשה ובא אליה ושנאה, ושם לה עלילות דברים והוציא עליה שם רע... ולקחו זקני העיר ההוא את האיש ויסרו אותו, וענשו אותו מאה כסף ונתנו לאבי הנערה כי הוציא שם רע על בתולת ישראל, ולו תהיה לאשה לא יוכל לשלחה כל ימיו
2 תורה צוה לנו משה מורשה קהלת יעקב, אל תקרי מורשה אלא מאורשה

«Et la prendra en haine» — explication : leur cœur ne désire pas lui accorder son dû selon la loi. Et lorsqu'un répréhenseur vient lui parler en disant : «Pourquoi méprises-tu la femme de ta jeunesse ?», il répond que la Torah ne nourrit ni ne subvient aux besoins, alors qu'il a besoin de subsistance, et qu'il ne voit aucun signe de bénédiction au travers de son étude; même s'ils s'y adonnait, les portes d'une bonne subsistance ne s'ouvriraient pas à lui... C'est là le sens de : «et s'il lui impute des actes honteux et diffuse sur elle une mauvaise renommée», en disant : «J'ai pris cette femme» — explication : il ne nie pas l'avoir prise, mais il dit : «Je me suis approché d'elle et ne lui ai pas trouvé de virginité» — explication : une expression de force/solidité [financière], car ceux qui s'y consacrent campent tout autour à frapper aux portes des autres pour trouver leur nourriture.

En d'autres termes, le « Ohr Hachaïm » Hakadosh explique la notion de diffamation à propos des pensées étrangères des hommes qui s'éloignent et éloignent leurs enfants de la Torah par de vains prétextes, prétendant que ceux qui s'occupent de la Torah ne voient aucun signe de bénédiction dans leur subsistance. C'est à ce sujet que le verset dit : « **Quand un homme épousera une femme** » — l'homme désigne l'ensemble d'Israël qui, lors du Don de la Torah au mont Sinaï, a pris la Torah pour épouse.

« **Et viendra vers elle et la prendra en haine, et lui imputera des actes honteux et diffusera sur elle une mauvaise renommée, et dira : J'ai pris cette femme** » — il est bien vrai que je l'ai prise pour épouse au moment du Don de la Torah, mais le malheur est : « **Je me suis approché d'elle et ne lui ai pas trouvé de virginité** » — je n'ai pas trouvé que la Torah ait la force de subvenir à mes besoins et à ceux de ma maison, et c'est pourquoi il ne veut pas s'adonner à la Torah, que le Miséricordieux nous en préserve.

« Et le père de la jeune fille prendra » — Le Saint, béni soit-Il, réclamera la réparation de l'affront fait à la Torah

C'est à ce sujet que le verset dit : « **Et le père de la jeune fille et sa mère prendront et feront sortir la virginité de la jeune fille vers les anciens de la ville, à la porte.** » Explication : Le Saint, béni soit-Il, et la Sainte Shéchinah (l'Assemblée d'Israël), qui sont le père et la mère de la jeune fille, réclameront la réparation de l'affront fait à la Torah, et prouveront devant le Tribunal d'en haut la force merveilleuse que possède la Torah, car elle nourrit et subvient aux besoins spirituels et matériels de tous ceux qui s'y consacrent. Et voici ses paroles

sacrées⁵ : Le verset informe que le Saint, béni soit-Il, appelé «le père de la jeune fille», ainsi que l'Assemblée d'Israël, réclameront l'affront fait à la Torah devant le grand Tribunal ; c'est ce que dit le verset : «Et le père de la jeune fille et sa mère prendront et feront sortir la virginité de la jeune fille» — allusion à la force, à l'élévation et aux hautes perceptions atteintes grâce à elle ; et ils réclameront son affront au Tribunal, comme il est dit «à la porte» (ha-sha'ara). Et c'est ce qu'ils ont dit dans le Zohar : le Saint, béni soit-Il, réclamera à l'avenir l'affront fait à la Torah, comme ils l'ont dit dans la Mishna (Avot, 6:2) : « Malheur aux créatures en raison de l'affront fait à la Torah »...

Et le verset dit que tel sera le jugement de cet homme selon le Tribunal : premièrement, «et ils le châtieront», selon la formule de nos Sages (Berachot, 5a) : Si un homme voit que des souffrances lui surviennent... qu'il en attribue la cause à l'interruption de l'étude de la Torah (bitoul Torah), c'est-à-dire pour avoir négligé la Torah... car il n'y a pas de mesure à ce qui est requis dans l'étude de la Torah... Et bien qu'il apparaisse aux yeux de l'homme qu'il s'est adonné [à la Torah], lorsqu'il voit des souffrances lui survenir sans faute apparente, qu'il sache qu'il n'a pas agi comme il le devait, et c'est pour cela qu'on le punit.

Et lorsqu'il dit «et ils le puniront de cent [sicles] d'argent», c'est une allusion aux cent bénédictions qu'un homme est tenu de réciter chaque jour, comme ils l'ont interprété (Bamidbar Rabba, 18:21) à partir du verset (Deutéronome, 10:12) : «Et maintenant, Israël, que (מה) demande Hashem ton D.ieu...» — ne lis pas מה (que), mais מאה (cent). Et ce verset a été dit

5 מודיע הכתוב כי הקב"ה שהוא הנקרא 'אבי הנערה' וכנסת ישראל, יתבעו עלבונה של תורה לפני בית דין הגדול, והוא אומרו 'ולקח אבי הנערה ואמה והוציא את בתולי הנערה', רמז חוזק ועליה והשגות רמות יושגו באמצעותה, ויתבעו עלבונה בבית דין כאמרו 'הנערה', והוא מה שאמרו בזוהר, כי עתיד הקב"ה לתבוע עלבונה של תורה, וכאמרם במשנה (אבות פ"ו מ"ב) אוי להם לבריות מעלבונה של תורה...

ואמר הכתוב, כי זה יהיה משפט האיש ההוא על פי בית דין, ראשונה 'ויסרו אותו', על דרך אמרו ז"ל (ברכות ה.) אם רואה אדם שיסורין באים עליו... יתלה בביטול תורה, פירוש על מה שביטל התורה... לפי שאין שיעור למה שצריך בעסק התורה... והגם שיראה בעיני אדם שעסק [בתורה], כשיראה יסורין באים עליו באין עון, ידע כי כמו שראוי לו לעשות לא עשה ועל זה ענשוהו.

ואומרו 'וענשו אותו מאה כסף', רמז למאה ברכות שחייב לברך בכל יום, כמו שדרשו (במדבר י"ח כא) מאומרו (דברים י"ב) ועתה ישראל מה ה' אלקיך שואל, אל תקרי מה אלא מאה, ופסוק זה בבעל תשובה נאמר כאמרם בגמרא (ב"ר כא ו.) ועתה, אין ועתה אלא תשובה, דכתיב ועתה ישראל מה ה' אלקיך שואל... שחייב להשתדל להשלים, ואמרו 'ונתנו לאבי הנערה', שכולן הם ברכות לה' שהוא אבי הנערה. ואמרו 'כי הוציא שם רע על בתולת ישראל', שהיא השכינה שהיא כללות ישראל, והיא מדה העשירית שכוללת מאה, והיא נקראת תורה שבעל פה כידוע ליוע"ק חן

au sujet du repentant, comme ils l'ont dit dans le Talmud (Bereshit Rabbah, 21:6) : «Et maintenant» — il n'y a de «et maintenant» que le repentir, car il est écrit «Et maintenant, Israël, que demande Hashem ton Dieu...» qu'il doit s'efforcer de les accomplir entièrement. Et ils ont dit «et ils les donneront au père de la jeune fille», car elles sont toutes des bénédictions destinées à Hashem, qui est le père de la jeune fille. Et ils ont dit «parce qu'il a diffusé une mauvaise renommée sur une vierge d'Israël», qui est la Shéchinah, elle-même la collectivité d'Israël. Elle est le dixième attribut qui englobe cent, et elle est appelée la Torah Orale, comme cela est connu de ceux qui connaissent les secrets.

Cent Bénédictions : Réparation pour l'honneur de la Shéchinah qui nous abonde de cent bénédictions

Afin de comprendre les propos du « Ohr Hachaim » Hakadosh, qui a écrit à la fin de ses mots qu'il faut réciter cent bénédictions pour avoir diffusé une mauvaise renommée sur la Torah : «*parce qu'il a diffusé une mauvaise renommée sur une vierge d'Israël, qui est la Shéchinah, elle-même la collectivité d'Israël. Elle est le dixième attribut qui englobe cent, et elle est appelée la Torah Orale, comme cela est connu de ceux qui connaissent les secrets*», nous introduirons au préalable ce qui est enseigné dans la Mishna (Avot, 5:1)⁶ : «*Par Dix Déclarations le monde a été créé*».

Or, il est expliqué dans les livres saints que les Dix Déclarations par lesquelles le monde a été créé correspondent aux Dix Séfirot, qui sont les Dix Attributs⁷ : «*Kéter* (Couronne), *Chochma* (Sagesse), *Bina* (Intelligence), *Chessed* (Bonté), *Guévoura* (Rigueur), *Tiféret* (Splendeur), *Netzach* (Victoire/Eternité), *Hod* (Majesté), *Yessod* (Fondement), *Malchout* (Royauté) », par lesquels le Saint, béni soit-Il, dirige le monde, comme cela est expliqué dans le Midrash (*Bamidbar Rabba*, 14:11)⁸ : *Une coupe d'or de dix [sicles], correspondant aux Dix Déclarations par lesquelles le monde a été créé et correspondant aux Dix Séfirot sans consistance.*

Et c'est ce qu'a écrit le « Pri Tsaddik » du Gaon Rabbi Tsadok HaCohen (*Sidra de Toledot*, 7)⁹ : *Et dans tout endroit où se trouve le nombre dix, cela fait allusion au nombre des Dix Commandements, qui sont les Dix Déclarations*

de la Création, les Dix Séfirot que le Nom béni soit-Il a émancipées pour la Création du monde.

Et dans le livre « Bénayahou Ben Yéhoyada » (Kiddoushine, 49b), il est écrit¹⁰ :

Dix mesures de sagesse sont descendues dans le monde. Sur le nombre dix, il n'y a rien à questionner, car tu n'as aucun flux dans le monde qui ne soit composé de dix, correspondant aux Dix Séfirot, et c'est pourquoi le monde a été créé par Dix Déclarations.

Or, le dixième attribut, qui est l'attribut de « *Malchout* » (Royauté), est la Sainte Shéchinah, car le Saint, béni soit-Il, fait résider Sa Présence au sein des Enfants d'Israël afin de révéler Sa « *Royauté* » par leur intermédiaire. Or, l'attribut de la Royauté est la racine de la lumière de la Torah Orale, comme cela est expliqué dans les *Tikounei Zohar* (Introduction, 17a)¹¹ : « *Malchout est la bouche, nous l'appelons la Torah Orale* ». Il s'ensuit que celui qui diffuse une mauvaise renommée sur l'étude de la Torah Orale, en disant que la Torah ne le nourrit pas et ne lui donne pas de quoi subvenir à ses besoins, diffuse en réalité une mauvaise renommée sur la « *vierge d'Israël* », qui est la Sainte Shéchinah, l'attribut de « *Malchout, que nous appelons la Torah Orale* ».

Les cent bénédictions sont cent canaux d'abondance

Introduisons également ce qu'a rapporté le Shlah Hakadosh (*Sidra de Toledot*) au nom du Recanati (*ibid.*) pour expliquer le verset (*Genèse*, 26:12)¹² : « *Yitzchak sema dans cette terre et trouva cette année-là cent mesures (Shéarim), et Hashem le bénit* ». En effet, la source de toute abondance qui descend du ciel provient des Dix attributs, dont chacun est composé de dix, formant ensemble cent attributs. Or, l'attribut de « *Malchout* » (le dixième attribut) reçoit l'abondance de tous les attributs qui lui sont supérieurs ; il se trouve donc qu'il est composé des dix attributs qui forment ensemble cent bénédictions. Et c'est là le sens du verset : « *Et il trouva cette année-là cent mesures / portes (Shaarei) et Hashem le bénit* », à savoir que cent portes (*Shaarei*) de bénédiction se sont étirées vers lui depuis l'attribut de « *Malchout* » composé de cent.

Il ajoute que c'est pour cette raison qu'il faut réciter chaque jour cent bénédictions : afin d'attirer une grande abondance de bien depuis le dixième attribut, l'attribut de « *Malchout* », qui

6 בעשרה מאמרות נברא העולם
7 כתר, חכמה, בינה, חסד, גבורה, תפארת, נצח, הוד, יסוד, מלכות
8 כף אחת עשרה זהב, כנגד עשרה מאמרות שנברא בהם העולם וכנגד עשר ספירות בלימה
9 ובכל מקום שיש מספר עשר מרמז על מספר עשרת הדברות, שהם עשרה מאמרות למעשה
בראשית, עשר ספירות שהאציל השם יתברך לבריאת העולם

10 עשרה קבין חכמה ירדו לעולם. על מספר העשרה אין לשאול כלום, מפני שאין לך שפע בעולם שאינו כלול מעשרה כנגד עשרה ספירות, ולכן העולם נברא בעשרה מאמרות
11 מלכות פה תורה שבעל פה קריין לה
12 ויזרע יצחק בארץ ההוא וימצא בשנה ההוא מאה שערים ויברכהו ה'

est composé de tous les dix attributs — lesquels incluent au total cent canaux d'abondance par lesquels le Saint, béni soit-Il, diffuse une grande bonté depuis l'attribut de « *Malchout* ». Et en récitant cent bénédictions chaque jour, la personne attire une grande abondance de bien depuis ces cent canaux.

Il convient de noter à ce sujet ce qu'a écrit le « *Metzoudat David* » du kabbaliste divin le Ridvaz sur les raisons des commandements (*Mitsva* 16), pour expliquer ce que nos Sages ont dit dans le Talmud concernant le commandement de la réprimande (*Baba Metzia*, 31a)¹³ : « *Réprimander, tu réprimanderas — même cent fois* », pour faire allusion au fait que le pécheur a endommagé la source de l'abondance que sont les cent canaux. Il est doux de comprendre ainsi l'explication de Rashi sur le commandement de la Tzédaka (*Deutéronome*, 15:10)¹⁴ : « *Donner, tu lui donneras - même cent fois* », pour faire allusion au fait que par le commandement de la Tzédaka, la source d'abondance des cent canaux d'en haut s'ouvrira à lui.

Ainsi, les propos du « *Ohr Hachaim* » Hakadosh s'expliquent à merveille : la réparation pour avoir diffusé une mauvaise renommée sur la Torah est de réciter cent bénédictions chaque jour « *parce qu'il a diffusé une mauvaise renommée sur une vierge d'Israël* », qui est la *Shéchinah*, elle-même la collectivité d'Israël. Elle est le dixième attribut qui englobe cent, et elle est appelée la Torah Orale, comme cela est connu de ceux qui connaissent les secrets ». Puisqu'il a endommagé la Torah Orale, qui est l'attribut de « *Malchout* » incluant cent portes, la réparation consiste donc à réciter cent bénédictions pour réparer la racine de l'abondance qu'il a détériorée.

Le « *Ohr Hachaim* » Hakadosh conclut ses saints propos par l'explication du verset¹⁵ : « *Et elle sera pour lui une femme, il ne pourra pas la renvoyer tous ses jours* ». Et nos Sages ont dit : « *Et elle sera pour lui [une femme]* » — ce qui signifie que même s'il n'y a d'obligation dans l'étude de la Torah que de fixer des moments d'étude, un homme tel que celui-ci, qui a propagé une mauvaise renommée sur elle, doit veiller à ses portes tout le jour et toute la nuit, « *il ne pourra pas la renvoyer tous ses jours* ». Et nous trouvons un principe équivalent chez nos maîtres (*Vayikra Rabba*, 25:1) qui ont dit qu'un repentant, s'il avait l'habitude d'étudier une page, doit en étudier deux ; mais cela concerne le repentant pour

les autres fautes. Quant à celui qui propage une mauvaise renommée sur la Torah, son jugement est que tous ses jours il résidera avec elle — sa Torah sera son métier principal.

La raison pour laquelle celui qui propage une mauvaise renommée n'a pas mérité l'abondance de la Torah est que la crainte n'a pas précédé sa sagesse

Voici qu'il convient de méditer, selon la voie de service divin accessible à chacun, sur le lien entre les cent bénédictions quotidiennes et la réparation de celui qui propage une mauvaise renommée sur la Torah. En d'autres termes : comment, en récitant chaque jour cent bénédictions, le mauvais penchant qui lui trouble l'esprit s'annulera-t-il — ce penchant qui l'amène à colporter une mauvaise renommée sur la Torah en prétendant : « *que la Torah ne nourrit ni ne subvient aux besoins, alors qu'il a besoin de subsistance, et qu'il ne voit aucun signe de bénédiction au travers de son étude ; même s'il s'y adonnait, les portes d'une bonne subsistance ne s'ouvriraient pas à lui* » ?

Il semble possible d'éclairer la leçon du Tzadik, les paroles du « *Ohr Hachaim* » Hakadosh, à la lumière du « *Yismach Moshé* » (*Sidra de Ekev*, s.v. « *ועתה ישראל* »), qui a expliqué le passage du Talmud (*Menachot*, 43b)¹⁶ : « *L'homme est tenu de réciter cent bénédictions chaque jour, comme il est dit : «Et maintenant, Israël, que [מִה] demande Hashem ton D.ieu...»* ». Et Rashi a expliqué que cela s'entend ainsi¹⁷ : « *Ne lis pas מִה (que), mais מֵאָה (cent)* ». De même, cela est expliqué dans le Midrash Tanchouma (*Sidra de Korach*, 12) et dans le Midrash Rabba (*ibid.*, 18:21)¹⁸ : « *«Et maintenant, Israël, que [מִה] demande Hashem ton D.ieu...» : lis-y מֵאָה (cent), ce sont les cent bénédictions* ».

Le « *Yismach Moshé* » s'en est étonné : n'est-il pas écrit explicitement dans le verset « *Que [מִה] demande Hashem ton D.ieu de toi* » ? Si tel est le cas, comment convient-il de dire : « *Ne lis pas מִה, mais מֵאָה* » ? Il a expliqué cela d'après ce qu'a écrit le Rama dans le tout premier article du Shoulchan Arouch, citant les propos du Rambam dans le « *Guide des Égarés* » — un conseil merveilleux pour acquérir la crainte de Hashem en se représentant toujours que l'on se tient devant le Roi des rois, le Saint, béni soit-Il¹⁹ : « *Je*

16 חייב אדם לברך מאה ברכות בכל יום, שנאמר ועתה ישראל מה ה' אלקיך שואל מעמך

17 אל תקרי מה אלא מאה

18 ועתה ישראל מה ה' אלקיך, קרי ביה מאה אלו מאה ברכות

19 שויתי ה' לנגדי תמיד, הוא כלל גדול בתורה ובמעלות הצדיקים אשר הולכים לפני האלקים,

כי אין ישיבת האדם ותנועותיו ועסקיו והוא לבדו בביתו, כישיבתו ותנועותיו ועסקיו והוא לפני מלך גדול, ולא דיבור והרחבת פיו כרצונו והוא עם אנשי ביתו וקרוביו, כדיבורו במושב המלך, כל שכן כשישים האדם אל לבו שהמלך הגדול הקב"ה אשר מלוא כל הארץ כבודו עומד עליו ורואה במעשיו, כמו שנאמר אם יסתר איש במסתרים ואני לא אראנו נאום ה', מיד יגיע אליו היראה וההכנעה בפחד השי"ת ובושתו ממנו תמיד

13 הוכח תוכיח, אפילו מאה פעמים

14 נתון תתן לו, אפילו מאה פעמים

15 ולו תהיה לאשה לא יוכל לשלחה כל ימיו, ואמרו 'ולו תהיה [לאשה]', פירוש, הגם שאין חיוב בתלמוד תורה אלא קביעות עתים, אדם כזה שהוציא שם רע עליה, צריך לשקוד על דלתותיה כל היום וכל הלילה, 'לא יוכל לשלחה כל ימיו'. וכזה מצינו להם לרבנותינו ז"ל (ויק"ד כה א) שאמרו, שבעל תשובה אם היה רגיל ללמוד דף אחד ילמוד שנים, וזה בעל תשובה משאר העבירות, אבל מוציא שם רע על התורה משפטו כל ימיו עמה ישב - תורתו אומנתו

place Hashem constamment devant moi» est un grand principe dans la Torah et parmi les degrés des justes qui marchent devant D.ieu. Car la manière de s'asseoir de l'homme, ses mouvements et ses occupations lorsqu'il est seul dans sa maison ne sont pas comme sa manière de s'asseoir, ses mouvements et ses occupations lorsqu'il se trouve devant un grand roi ; et sa parole ainsi que l'ouverture de sa bouche à son gré lorsqu'il est avec les gens de sa maison et ses proches ne sont pas comme sa parole dans le conseil du roi. À plus forte raison lorsque l'homme prend à cœur que le grand Roi, le Saint, béni soit-Il, dont toute la terre est remplie de Sa gloire, se tient au-dessus de lui et observe ses actes, comme il est dit : « Si un homme se cache dans des cachettes, est-ce que Moi Je ne le verrai pas ? dit Hashem », immédiatement la crainte et la soumission l'envahiront dans l'effroi du Nom béni et dans sa honte constante devant Lui.

Cependant, il y a a priori de quoi s'étonner : car nous voyons de nos yeux qu'il existe des hommes qui savent et croient que le Saint, béni soit-Il, remplit toute la terre de Sa gloire, et malgré cela, la crainte ne s'abat pas sur eux comme s'ils se tenaient devant le Roi des rois, le Saint, béni soit-Il !

Cent forces d'impureté séparent l'homme de son Créateur

Le « *Yismach Moshé* » explique ce sujet d'après ce qu'a écrit le Shlah Hakadosh (*Sidra de Chayé Sarah, Torah Or*) : dans le nom du mauvais penchant סמאל (Sama-él), deux lettres — les lettres « **Samech-Mem** » (ס"ם) — proviennent du côté de l'impureté, et deux lettres, les lettres « **Aleph-Lamed** » (א"ל) — proviennent du côté de la sainteté. C'est là l'explication de l'enseignement de nos Sages dans le Talmud (*Soucca*, 52a)²⁰ : « **Dans le futur à venir, le Saint, béni soit-Il, amènera le mauvais penchant et l'égorgera** ». Car dans le futur à venir, le Saint, béni soit-Il, annulera le fait que les lettres « **Samech-Mem** » se nourrissent des lettres « **Aleph-Lamed** » ; et par cela, la partie mauvaise, les lettres « **Samech-Mem** », s'annulera du monde, et il ne lui restera que le Nom « **Aleph-Lamed** » - א"ל, de sorte qu'il se transformera en un ange saint.

D'après cela, le « *Yismach Moshé* » nous révèle que du côté des deux lettres « **Samech-Mem** », qui sont la partie mauvaise du mauvais penchant et dont la valeur numérique s'élève à cent, le mauvais penchant possède cent forces d'impureté qui divisent et séparent un juif du Saint, béni soit-Il. Et par cette séparation, il lui est difficile de se représenter concrètement qu'il se tient devant le Saint, béni soit-Il, afin que la crainte et l'effroi ne s'abattent sur lui.

C'est pourquoi nos Sages nous ont donné un conseil merveilleux : bénir pour Hashem chaque jour cent bénédictions avec intention (*kavana*), afin de dissiper par elles — l'un face à l'autre — ces cent forces d'impureté, pour que ces forces ne soient plus un écran séparateur entre nous et notre D.ieu ; et ainsi, nous pourrions nous représenter que nous nous tenons devant le Saint, béni soit-Il, Roi des rois, et par cela l'effroi de Hashem et la crainte de Hashem s'abattront sur nous.

Ainsi, l'enseignement de nos Sages qui ont interprété le verset : « **Que [מה] demande Hashem ton D.ieu de toi, si ce n'est de craindre Hashem ton D.ieu** » est extrêmement précis. Il ressort de la formulation du verset que craindre Hashem est une chose facile, comme l'indique le mot « **מה** » (*peu de chose*). Or, nous savons combien la chose est difficile, et en vérité, nos Sages s'en sont déjà étonnés dans le Talmud (*Berachot*, 33b)²¹ : « **Est-ce que la crainte du Ciel est une petite chose ?** ».

C'est pourquoi, pour résoudre cette difficulté, ils ont enseigné : « **Ne lis pas מה, mais מאה (cent)** ». C'est-à-dire : nous ne pouvons lire le mot « **מה** » écrit dans le verset « **Que [מה] demande Hashem ton D.ieu de toi, si ce n'est de craindre** » — d'où il ressortirait que la crainte est une chose insignifiante (de l'ordre de « **מה** ») — que si nous récitons au préalable « **מאה** » (cent) bénédictions chaque jour pour soumettre par elles les cent forces d'impureté du « **Samech-Mem** » qui séparent entre nous et Hashem. Et par cela, nous mériterons de parvenir aisément à la crainte de Hashem, selon la modalité de « **Que [מה] demande Hashem ton D.ieu de toi, si ce n'est de craindre** », car nous pourrions nous représenter comme si nous nous tenions devant Hashem. Tel est le contenu de ses saints propos.

Désormais, nous sommes à même de comprendre les propos du « *Ohr Hachaim* » Hakadosh dans l'explication du verset « **Et ils le condamneront à cent pièces d'argent** » — comment cent bénédictions constituent la réparation pour celui qui propage une mauvaise renommée sur la Torah sous prétexte qu'elle ne lui a pas procuré de subsistance —, d'après ce qui est enseigné dans la Mishna (*Avot*, 3:9)²² :

Tout homme dont la crainte du péché précède sa sagesse, sa sagesse se maintient ; et tout homme dont la crainte du péché ne précède pas sa sagesse, sa sagesse ne se maintient pas ».

21 אטו יראת שמים מילתא זוטרתא היא

22 כל שיראת חטאו קודמת לחכמתו מתקיימת, וכל שאין יראת חטאו קודמת לחכמתו אין חכמתו מתקיימת

20 לעתיד לבא מביאו הקב"ה ליצר הרע ושוחטו

Or, cet homme qui est venu formuler une plainte contre la « *vierge d'Israël* », qui est la Torah Orale, en disant qu'elle ne lui a pas donné de subsistance, est lui-même coupable de ne pas avoir fait précéder sa crainte du péché à sa sagesse ; et par cela, sa sagesse ne s'est pas maintenue en lui et ne lui a pas donné de subsistance. C'est pourquoi la réparation de cela est : « **Et ils le condamneront à cent pièces d'argent (Kessef)** » — qu'il récite cent bénédictions chaque jour avec désir (*Kissof*) et intention, afin de soumettre les cent forces d'impureté du mauvais penchant qui forment un écran séparateur empêchant l'homme de s'éveiller à la crainte de Hashem. Et par cela, il méritera de faire précéder sa crainte du péché à sa sagesse afin qu'elle se maintienne en lui, et par ce mérite, il accèdera à une abondance de bénédiction et de réussite dans toutes les œuvres de ses mains.

Au mois d'Eloul, ils ont institué de sonner du Shoffar afin d'éveiller Israël au repentir par la crainte

Poursuivons et expliquons le lien entre notre Sidra hebdomadaire — la Sidra de Ki Tetze — et le mois d'Eloul, mois du repentir, d'après ce qu'a rapporté le Tour (*Orach Chaïm*, 581) au nom des Pirkeï De Rabbi Eliezer (46) concernant la raison pour laquelle nous avons l'habitude de sonner du Shoffar tout au long du mois d'Eloul : en souvenir du Shoffar qu'ils ont sonné lorsque Moshé est monté au Ciel pour recevoir les secondes Tables de la Loi. Et le Tour a ajouté que nous sonnons du Shoffar tout le mois d'Eloul afin d'éveiller Israël au repentir²³ : ***Il est enseigné dans les Pirkeï de Rabbi Eliezer : À Rosh Chodesh Eloul, le Saint, béni soit-Il, a dit à Moshé (Deut., 10:1) : «Monte vers Moi sur la montagne», car c'est alors qu'il est monté pour recevoir les secondes Tables ; et ils firent passer le Shoffar dans le camp [en proclamant] : Moshé est monté sur la montagne, afin qu'ils ne s'égarèrent plus derrière l'idolâtrie. Et le Saint, béni soit-Il, S'est élevé par ce Shoffar, comme il est dit (Psaumes, 47:6) : «Elokim S'est élevé dans la sonnerie [Terou'a], Hashem au son du Shoffar». C'est pourquoi nos Sages ont institué qu'on sonne du Shoffar à Rosh Chodesh Eloul chaque année et durant tout le mois, afin d'avertir Israël qu'ils fassent repentir, comme il est dit (Amos, 3:6) : «Si l'on sonne du Shoffar dans une ville, le peuple ne tremblera-t-il pas ?», et afin de confondre le Satan ».***

23 תניא בפרקי רבי אליעזר, בראש חודש אלול אמר הקב"ה למשה (דברים י-א) עלה אלי ההרה, שאז עלה לקבל לוחות אחרונות, והעבירו שופר במחנה משה עלה לה, שלא יטעו עוד אחר עבודה זרה, והקב"ה נתעלה באותו שופר, שנאמר (תהלים מז-ו) עלה אלקים בתרועה וגו' [ה' בקול שופר], לכן התקינו חכמינו ז"ל שיהיו תוקעין בראש חודש אלול בכל שנה ושנה וכל החודש, כדי להזהיר ישראל שיעשו תשובה, שנאמר (עמוס ג-ו) אם יתקע שופר בעיר וגו' [ועם לא יחרדו] וכדי לערבב השטן

Lorsque nous analysons ce qu'a ajouté le Tour pour expliquer la raison pour laquelle nous sonnons du Shoffar durant tout le mois d'Eloul, nous voyons que nos Sages ont choisi d'éveiller Israël au repentir au mois d'Eloul par le biais de la sonnerie du Shoffar parce que le son du Shoffar est propice à éveiller Israël au repentir par la crainte et le tremblement, comme l'atteste le verset cité : « **Si l'on sonne du Shoffar dans une ville, le peuple ne tremblera-t-il pas ?** ».

Il semble possible d'expliquer ce sujet d'après ce qu'a écrit Rabbénou Saadia Gaon dans la troisième raison (parmi les dix raisons) relatives au commandement de la sonnerie du Shoffar²⁴ : ***Pour nous rappeler l'évènement du mont Sinaï, au sujet duquel il est dit (Exode, 19:16) : «Et le son du Shoffar était très puissant», et pour prendre sur nous ce que nos ancêtres ont pris sur eux-mêmes : «Nous ferons et nous écouterons».***

L'on peut dire que l'explication de cela réside dans le fait que, puisque à chaque Rosh Hashana le Saint, béni soit-Il, renouvelle la Création — cela est bien connu, comme expliqué dans le Midrash (*Beresheet Rabba* 1:1) à savoir que le Saint, béni soit-Il, a regardé dans la Torah et a créé le monde —, c'est pourquoi, à chaque Roch Hashana, nous sonnons du Shoffar pour rappeler l'évènement du mont Sinaï : «**et pour prendre sur nous ce que nos ancêtres ont pris sur eux-mêmes : «Nous ferons et nous écouterons»** », et par cela nous mériterons de renouveler la Création.

Ainsi, nous comprenons mieux les propos du Tour au nom des Pirkeï De Rabbi Eliezer, à savoir la raison pour laquelle nos Sages ont devancé et institué le commandement de la sonnerie du Shoffar au mois d'Eloul avant Rosh Hashana pour éveiller en Israël le repentir par la crainte, selon la modalité de « **Si l'on sonne du Shoffar dans une ville, le peuple ne tremblera-t-il pas ?** ». Ce sujet se rattache merveilleusement à l'enseignement de la Mishna : « **Tout homme dont la crainte du péché précède sa sagesse, sa sagesse se maintient** ». C'est pourquoi, avant que nous ne recevions à nouveau la Torah par la sonnerie du Shoffar à Rosh Hashana, ils ont institué de sonner du Shoffar au mois d'Eloul afin de nous éveiller au repentir par la crainte ; et par cela, la sagesse de la réception de la Torah se maintiendra pour renouveler la Création avec une grande abondance de bien, comme il est écrit (Proverbes, 3:16)²⁵ : « **Une longue vie est dans sa droite ; dans sa gauche, la richesse et l'honneur** ».

24 להזכירנו מעמד הר סיני שנאמר בו (שמות יט-טז) וקול שופר חזק מאד, ונקבל על עצמנו מה שקיבלו אבותינו על עצמם נעשה ונשמע

25 אורח ימים בימינה בשמאלה עושר וכבוד